

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix-Tourcoing et de la Région

C'est la publicité qui fait vendre !
Vous n'avez qu'une vitrine pour présenter vos marchandises. En annonçant dans la presse, vous pouvez en avoir des millions...

BUREAUX
ROUBAIX - 65-71, Grande-Rue. Tél. 237.33, 237.35 et 237.34.
TOURCOING - 23, rue Camille. Tél. 37.
LILLE - 3, rue Faidherbe. Tél. 539.51.
PARIS - 28, boulevard Poissonnière. Tél. Printemps. 71.34.
MOUSCRON - 108, rue de la Station. Tél. 5.44.
ANCIENS DIRECTEURS
Jean Reboux
Alfred Reboux
Madame Alfred Reboux

BILLET PARISIEN

POUR DISSIPER LES ÉQUIVOQUES

PARIS, 1^{er} JUILLET (Minuit).
Le Conseil des ministres s'est penché sur le problème de la paix. L'exposé de M. Daladier a fait apparaître une situation qui, selon les termes mêmes du communiqué officiel remis à la presse à l'issue de la délibération ministérielle, « demeure très sérieuse ». Bien que Dantzig ne soit, en tant que communiqué, il n'est pas douteux que les préparatifs nazis dans la ville libre, constituent, pour l'instant, le principal sujet des préoccupations des nations pacifiques. L'Allemagne hitlérienne semble avoir arrêté son plan pour élargir vers l'Est son « espace vital » ; il ne lui reste plus qu'à passer à l'exécution. Peut-on encore l'arrêter sur cette pente fatale ?

Il a semblé aux dirigeants français comme aux dirigeants anglais, que s'il est encore possible de prévenir un acte de folie de la part du dictateur allemand, c'est en ne lui laissant rien ignorer des risques immenses auxquels il s'exposerait, qu'on y parviendra. De là, les avertissements donnés avec toute la clarté désirable par M. Daladier et par Lord Halifax.

Toutefois, malgré le langage tenu par les représentants qualifiés des deux pays, les cercles dirigeants allemands font semblant de n'avoir pas compris. Ils maintiennent volontairement les équivoques, et le peuple allemand peut encore croire de bonne foi, que le rattachement de Dantzig au Reich proclamé de l'intérieur même de la ville libre par son Sénat, donnerait au Führer l'occasion d'une nouvelle conquête, accomplie comme les précédentes, sans effusion de sang.

Ces « équivoques entretenues sur la ferme résolution du gouvernement français » — nous re prenons ici les termes du communiqué — doivent être dissipées dans l'intérêt de la paix. C'est à cette fin que des mesures diplomatiques ont été prises. Il est permis de supposer que ces mesures consisteront à ne pas laisser aux bénéficiaires éventuels d'un changement de la carte d'Europe, le moindre doute sur les intentions françaises. Même si la ruse doit être l'auxiliaire de la force, notre pays ne resterait pas impassible devant une nouvelle explosion du dynamisme allemand.

Notons, sans en tirer d'autre conclusion, que M. Georges Bonnet a conféré samedi après-midi, avec l'ambassadeur d'Allemagne.

René ROUSSEAU

M. Albert Lebrun a quitté Paris pour Béziers et Montpellier où il va présider la fête annuelle du vin

Paris, 1^{er} juillet. — M. Albert Lebrun, président de la République, se rendant à la fête annuelle du vin à Béziers et à Montpellier, a quitté Paris samedi à 19 heures, par la gare d'Orsay.

Le chef de l'Etat est accompagné dans son voyage par MM. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur ; Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale ; Henri Queuille, ministre de l'Agriculture ;



La cave coopérative de Montblanc (Hérault), d'une contenance de 30.000 hectolitres, qui sera inaugurée dimanche. (Ph. N.Y.T.)

AU CONSEIL DES MINISTRES

La situation extérieure a été exposée par M. Daladier et par M. Georges Bonnet

ELLE DEMEURE TRÈS SÉRIEUSE

Des décrets concernant la défense nationale et le régime des loyers ont été signés



À la sortie de l'Élysée. — De gauche à droite : MM. de Chappedelaine, Reynaud, Pomaret, Bonnet, Daladier et Patenôtre. (Ph. N.Y.T.)

Paris, 1^{er} juillet. — Les ministres se sont réunis samedi matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Albert Lebrun. La séance a duré trois heures.

M. Edouard Daladier, souligne le communiqué officiel, a mis le conseil au courant de la situation générale, qui demeure très sérieuse. Il a exposé un certain nombre de mesures destinées à fortifier

Libres propos

Où il s'agit encore d'histoires marseillaises

Avec un grand nombre de nos confrères, nous nous sommes faits l'écho, à cette place, de quelques-unes des histoires marseillaises que M. Paul Reynaud a racontées à la tribune de la Chambre dans la séance du 9 juin 1939. Nous recevons à ce sujet une lettre de M. Henri Tasso, sénateur-maire de Marseille. Bien que le signataire ne nous demande pas l'insertion de sa missive, nous en reproduisons quand même le texte, estimant que, dans toute affaire,

nos lecteurs ont le droit d'entendre les deux sons de cloche.

Voici la lettre de M. Henri Tasso :
Monsieur,
J'ai sous les yeux vos libres propos intitulés « Histoires marseillaises » parus dans votre journal du 15 juin.

La forme en est correcte et à ces quelques lignes suivent c'est pour dire qu'il n'y a dans cette affaire, il n'y a que de la politique.

Je vous envoie sous ce pli, ma réponse à M. le président du Conseil. Vous y verrez combien il m'a été facile de rétorquer les arguments présentés.

Quant à ce qui vous étonne beaucoup, les certificats d'indigence à 20 fr., M. Paul Reynaud avait qu'il n'était pas détaché par l'Administration municipale mais par la police à lui, la police à Marseille étant d'Etat depuis 1908.

Il en est de même des inspecteurs que vous signalez ou du commis qui n'est pas un fonctionnaire municipal, mais un fonctionnaire des finances détaché à la Recette de la ville.

J'ajouterais qu'en ce qui concerne les hôpitaux, la responsabilité en incombe à une commission administrative qui est absolument autonome et où la majorité des députés ainsi que le vice-président qui dirige l'Administration des établissements hospitaliers sont désignés par le préfet et non par le maire.

Il est vrai que, comme vous le dites, si on a voulu faire le procès du socialisme municipal, on a réussi, puisque des gens de bonne foi comme vous, semblent avoir accepté tous les dires de M. Paul Reynaud.

Veut-ils agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

M. Henri Tasso est évidemment dans son rôle en plaçant non coupable et en défendant son administration. Qu'il ne soit pas d'accord avec les enquêteurs nommés par le gouvernement et dont le rapport a fourni au ministre des Finances les faits cités dans son discours, qui pourrait s'en étonner ? Ces histoires marseillaises, à vrai dire, ne nous avaient pas paru si extraordinaires que cela venant d'une ville célèbre par ses galéjades en action, et où, par exemple, depuis longtemps, les morts ont l'habitude de voter.

M. Tasso est sénateur. Il a une tribune à sa disposition. Qu'il s'en serve. Il trouvera devant lui, au Luxembourg, M. Daladier et M. Paul Reynaud avec qui il pourra entamer une controverse intéressante.

Mais qu'il se mette d'accord auparavant avec les élus de Marseille, même les élus socialistes comme cet adjoint aux finances qui donnait sa démission en septembre 1937, après avoir poussé un cri d'alarme et proposé le licenciement de cinq cents employés en sur-nombre.

Louis DARTOIS.

LES MILIEUX NAZIS DE DANTZIG DÉCLARENT :

« Le retour de la ville au Reich est décidé ; le Führer en fixera la date »

Ils persistent à croire que la France et la Grande-Bretagne ne « voudront pas maintenir par la force, un état de choses intenable »

Dantzig, 1^{er} juillet. — Au sujet des mesures militaires complémentaires qui ont été prises au cours de ces derniers jours à Dantzig, on déclare dans les milieux autorisés que la police a été renforcée d'environ 3.000 hommes, tous citoyens dantziens.

Il s'agit, dit-on, en partie de jeunes gens qui s'étaient engagés il y a plusieurs années dans les régiments de S.S. en Allemagne et qui, étant rentrés maintenant à Dantzig, se sont constitués en « Heimwehr ».

Cependant, on dément de la façon la plus catégorique, qu'il y ait actuellement un seul soldat allemand sur le territoire de la ville libre.

Dans les milieux nationaux-socialistes de Dantzig, on ajoute que « la ville libre se prépare à être prête à toutes les éventualités, et notamment à pouvoir se défendre contre une agression éventuelle venant de la Pologne ». Et le porte-parole officiel du parti national-socialiste, le « Dantziger Vorposten », déclare :

« Le retour de Dantzig au Reich est décidé. Le Führer en fixera la date. »

Si l'on fait remarquer que Dantzig n'est plus une question polono-allemande, mais est devenue un problème international du fait de la garantie anglo-française accordée à la Pologne, et de la volonté de ces pays de s'opposer par tous les moyens à tout nouveau coup de force allemand, on obtient la même réponse :

« Nous sommes convaincus que la France et la Grande-Bretagne se rendent compte que ce n'est pas servir la paix que de vouloir maintenir par la force un état de choses intenable, à savoir que la Prusse orientale reste indéfiniment séparée du reste du Reich. Car personne ne cache plus que le problème ne sera entièrement résolu de façon à assurer pour toujours la paix en Europe que lorsque la province polonaise de la Poméranie fera de nouveau partie du Reich. »

D'autre part, les bruits qui courent à Berlin selon lesquels le chancelier Hitler se rendrait à Dantzig, dans les derniers tiers du mois de juillet ne sont pas confirmés dans les milieux autorisés allemands. Ceux-ci déclarent simplement qu'il n'y a, pour le moment, aucune raison de les croire fondés. Ils soulignent que le Führer n'a pas coutume de décider de ses déplacements si longtemps à l'avance.

Les milieux compétents allemands observent la même attitude en ce qui concerne une éventuelle arrivée du maréchal Goering sur le territoire de la ville libre.

On ne croit pas que le chef de l'Etat se rende dans la ville libre pour assister simplement à une manifestation de fidélité envers le Reich.

Si une initiative doit être prise, dit-on, elle doit venir du Sénat dantziens qui proclamera la volonté de la ville d'être réunie au Reich Grand Allemand. Dans ce cas, il est fort improbable, assure-t-on, que cette proclamation soit faite en présence du chef de l'Etat.

Il semble, par contre, qu'il y ait lieu d'attribuer une très grande importance aux manifestations qui se dérouleront à Tannenberg à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la bataille du même nom et au discours que le Führer prononcera à cette occasion.

Un « loup de mer » princier



LE PETIT PRINCE BAUDOUIN DE BELGIQUE, habillé en pêcheur, a fait, ainsi que nous l'avons relaté, une excursion en mer sur un chalutier de pêche d'Ostende. (Ph. N.Y.T.)

Le voici à son débarquement.

Célimène en uniforme...



Mlle Cécile Sorel, pour inaugurer la ligne aérienne Paris-La Baule, a revêtu un uniforme d'aviateur. (Ph. Saffra.)

« Quarante et un ans après sa création, le « Balzac » de Rodin a été inauguré hier

Paris, 1^{er} juillet. — Quarante et un ans après sa création, le « Balzac » de Rodin a été inauguré samedi, à 15 heures, sous la présidence de M. Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale, au carrefour du boulevard Raspail et du boulevard de Montparnasse.

La cérémonie a mis un terme aux longues controverses suscitées par la statue du génial sculpteur.

A cette occasion, M. Jean Zay a prononcé un discours dans lequel il a dit notamment :

« Oui, Rodin a créé Balzac et, sous cet aspect grandiose, il a créé l'idée même de la création. Il a osé fuir ce qui échappe à la forme, le mouvement de la pensée, son effort, son énergie terrible, son attachement. »

Une division navale française a appareillé pour New-York

Brest, 1^{er} juillet. — Une division navale, composée des croiseurs Georges-Leygues, Gloire et Montcalm, a appareillé samedi matin sous les ordres du contre-amiral Godfroy, pour New-York, où elle se rend à l'occasion de l'exposition internationale.

La répression des menées de la propagande étrangère

Paris, 1^{er} juillet. — M. Daladier a réuni samedi après-midi, en conférence, à la présidence du Conseil, MM. Albert Barrault, Marchandeu, Berthoin, secrétaire général du ministère de l'Intérieur, et Langéron, préfet de police, pour mettre au point diverses mesures destinées, notamment, à réprimer les menées de la propagande étrangère.

Au milieu de la vénération des populations, la Sainte Couronne d'Épines du Christ est transportée processionnellement de Notre-Dame de Paris à Sens et Villeneuve-l'Archevêque

C'est dans cette ville qu'il y a sept cents ans, le roi saint Louis reçut la précieuse relique



L'arrêt à l'église de Corbeil. Tenant la Couronne d'épines, le cardinal Verdier bénit la foule. (Ph. Franco-Pressa)

Paris, 1^{er} juillet. — Malgré la pluie lourde et froide qui tombe sans arrêt, une foule nombreuse de fidèles a envahi la grande nef de Notre-Dame pour assister à la procession solennelle de la sainte couronne d'épines. La précieuse relique contenue dans son étui de cristal et d'or ciselé, resplendit au-dessus du maître-autel, où Mgr Beausart, auxiliaire du cardinal Verdier, dit la messe.

A 8 heures 15, la procession solennelle se forme. La sainte couronne est portée jusqu'à la grande voiture décorée de l'effigie de saint Louis, qui stationne devant le porche de la cathédrale et où va l'empereur vers Sens et Villeneuve-l'Archevêque, où, il y a sept siècles, elle fut reçue solennellement par le roi saint Louis.

La sainte couronne est d'abord transportée à l'archevêché de Paris, d'où, accompagnée du cardinal Verdier, elle prend la direction de Fontainebleau.

Elle reçoit, dans les localités que traverse le cortège automobile, l'hommage unanime des habitants.

A Corbeil, la relique et les prêtres qui l'accompagnent, arrivent à 9 h. 45.

Le clergé de la ville se porte à leur rencontre et une procession se forme de Pont-sur-Essonnes jusqu'à l'église, où la relique est placée pendant quelques minutes sur le maître-autel.

Au carrefour des Faisans, Mgr Evrard, évêque de Meaux, vient se joindre au cortège.

A Melun, où la sainte couronne arrive à 11 heures, elle reçoit les mêmes hommages qu'à Corbeil.

Même accueil à Fontainebleau, où le cortège arrive à midi.

Le cardinal Verdier s'avance, portant une simple croix de bois au centre de laquelle resplendit la relique, sur une charrette à bœufs. Lentement, au milieu de la foule, la procession se rend à l'église Saint-Louis. Le cardinal Verdier dépose la relique sur le maître-autel. La municipalité de la ville de François I^{er} et de Neapolis offre ensuite une courte réception en l'honneur du cardinal et des prêtres qui l'accompagnent.

A 14 heures 15, le cortège automobile reprend la route de Sens, où de grandes solennités se dérouleront aujourd'hui.

La Chambre des États-Unis a fortement amendé le projet de révision de la loi de neutralité

L'embargo sur les armes et munitions à destination des pays belligérants est maintenu

Toutefois, l'envoi de l'outillage de guerre sera autorisé

Washington, 1^{er} juillet. — La Chambre des représentants a approuvé, par 200 voix contre 188, le projet de révision de la loi de neutralité présenté par M. Bloom, après y avoir inclus un amendement de M. Vorys.

Cet amendement, qui avait été adopté par 214 voix contre 173, introduit de nouveau dans la loi de neutralité l'embargo sur les armes et les munitions, mais il autorise la vente de l'outillage de guerre.

Le projet ainsi voté par la Chambre sera envoyé au Sénat pour étude, et cette assemblée décidera, s'il y a lieu, de le discuter au cours de la session actuelle du Congrès, ce dont on doute.

C'est devant des tribunes comblées que s'est déroulé le débat.

M. Johnson a défendu son amendement, car il considère que l'embargo sur les armes n'est pas une action neutre, qu'il est contraire au droit international et présente des dangers pour la paix.

M. Rayburn, leader républicain, a fait appel au sentiment du peuple américain. Il a déclaré que l'Europe était à la veille de la guerre. « Mais, a-t-il ajouté, je pense à l'intérêt de mon pays et je veux maintenir les États-Unis en dehors de toute guerre. »

« Si nous devons faire la guerre, ce doit être pour la défense des États-Unis et non pour la défense des fabricants de munitions américaines. Et c'est exactement ce que fait le projet Bloom. »

M. Bankhead, président de la Chambre, a réfuté l'argumentation de M. Fish.

Les causes de l'échec partiel de la politique de M. Roosevelt

Après les interventions, la Chambre a adopté le projet en trois lectures, en y introduisant un amendement.



M. Roosevelt

Il a adjuré l'assemblée de redonner au président ses pouvoirs constitutionnels de diriger la politique étrangère, de voter la loi Bloom qui, selon lui, est l'abolition en fait de la législation de neutralité.

Après les interventions, la Chambre a adopté le projet en trois lectures, en y introduisant un amendement.